Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

DANS CE CADRE

Académie : Session :

Examen : Série :

Spécialité/option : Repère de l'épreuve :

Epreuve/sous épreuve :

NOM :

(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse)

Prénoms : N° du candidat

Né(e) le : (le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

Banque Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

BREVET PROFESSIONNEL FLEURISTE

E4 EEJSE

SUJET

DUREE : 2 H COEFF : 2

Vous répondrez directement sur le sujet en prenant soin de remplir l'en-tête.

Il est interdit de dégrafer les pages, de demander un nouvel exemplaire du sujet en cas d'erreur de votre part.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Première partie :	Les facteurs d'environnement	8 points
Deuxième partie :	Le cadre social : les relations individuelles du travail	7 points
Troisième partie :	La protection sociale	7 points
Quatrième partie :	Le contexte juridique et réglementaire	6 points
Cinquième partie :	Le cadre institutionnel	12 points

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Première partie : Les facteurs d'environnement

En tant qu'apprenti, votre expérience et les échanges professionnels avec votre employeur vous ont conforté dans l'idée d'être constamment à l'écoute de votre environnement professionnel, gage d'une meilleure adaptation au marché et d'une meilleure gestion de l'entreprise globalement.

De manière à bien anticiper la préparation de la prochaine période de St Valentin, votre employeur vous demande d'étudier la note de conjoncture de février 2015 (document 1) établie par France AgriMer, et de répondre aux questions suivantes :

1) Expliquer les raisons de la hausse du prix de la rose.

.....
.....
.....
.....
.....

2) Que signifie la phrase « la hausse des prix entre la semaine 6 et 7 varie entre 35 et 100 % » ?

.....
.....
.....
.....

3) Commenter le graphique concernant le prix de la rose Red-Naomie sur le marché de Rungis.

.....
.....
.....
.....

4) Pourquoi parle-t-on de gerbera, germini, freesia et pourquoi dit-on que sur ces fleurs aussi les prix augmentent ?

.....
.....
.....
.....

5) Quel est l'objectif du label « Fleurs de France » ? Quels peuvent être les intérêts de proposer en boutique une fleur labellisée « fleur de France » ?

.....
.....
.....
.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Deuxième partie : Le cadre social : les relations individuelles du travail

Votre collègue de travail, Mme SIDONI, embauchée au magasin depuis 10 ans, est absente pour cause d'accident du travail. Pour pallier cette absence, votre employeur, Mme Durant, a recruté Melle RIGOUDI.

A l'aide du descriptif des conditions d'embauche extraites du contrat de travail fourni sur le document 2, répondez aux questions suivantes :

1) Identifier les parties contractantes
.....
.....
.....

2) De quel type de contrat s'agit-il ?
.....
.....

3) En matière d'intérim, l'intérimaire effectue sa mission dans une entreprise généralement dite « utilisatrice ». Expliquer globalement le mécanisme de l'intérim.
.....
.....
.....

4) Citer deux autres cas de recours à l'intérim ?
.....
.....
.....

5) La salariée connait-elle la date de fin de son engagement ? Justifier
.....
.....
.....

6) La salariée est-elle recrutée à temps plein ou à temps partiel ? Justifier.
.....
.....
.....

7) Calculer le taux horaire brut du salaire proposé.
.....
.....
.....

Base Nationale des sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

8) Il est évoqué le versement d'indemnités prévues par la loi en fin de contrat. Lesquelles ? Expliquer.

.....
.....
.....

Troisième partie : La protection sociale

1) Définir le travail dissimulé.

.....
.....
.....

2) Est-ce un délit ? Pourquoi ?

.....
.....
.....

3) A l'aide des articles du code du travail (document 3), préciser auprès de quel organisme un salarié doit être déclaré ?

.....
.....
.....

4) Comment se nomme la formalité obligatoire avant toute embauche ?

.....
.....
.....

5) A quoi sont destinées les cotisations sociales ? Expliquer.

.....
.....
.....

Quatrième partie : Le contexte juridique et réglementaire

Un enfant mineur a profité d'un instant d'inattention de son parent et a cassé un vase exposé dans votre magasin au prix de 45€.

1) Qui doit payer la casse de ce vase ?

.....
.....

2) Qui est le responsable ? Expliquer.

.....
.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

3) Quel est le principe juridique en cause ?
.....
.....

4) S'agissant d'un accident, que peut faire jouer ce client pour prendre en charge ces frais si votre patron exige le dédommagement?
.....
.....

5) Quel est le montant que votre patron est en droit d'exiger ? Le prix d'achat du vase ou le prix de vente ? Justifier.
.....
.....

Cinquième partie : Le cadre institutionnel

Comme tout citoyen(ne), vous vous êtes passionné(e) pour les élections présidentielles de mai 2017. Un nouveau président de la République a donc été élu par la communauté des électeurs. A l'aide de vos connaissances, vous constituez un mémento simplifié en répondant aux questions suivantes :

1) Citer 4 conditions pour faire acte de candidature à l'élection présidentielle.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

2) Quel est le mode de scrutin et le mode de suffrage lors de l'élection présidentielle ?
.....
.....

3) Rappelez les 3 conditions à remplir pour participer à l'élection en tant qu'électeur
.....
.....
.....

4) Quelle est la durée du mandat du Président de la République?
.....

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

5) La constitution de la Vème République confère au Président de la République des pouvoirs propres. Citer en au moins 5.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

6) Citer quatre présidents de la Vème République.

.....
.....
.....
.....
.....

7) Dans le cadre de sa fonction, le Président dispose de l'immunité présidentielle. Expliquer ce qu'est l'immunité présidentielle.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Base Nationale des sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOCUMENT 1

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

AGRI'Conjoncture Île-de-France

Février 2015

Annexe 1

La Saint-Valentin sur le marché de Rungis en 2015 : des roses de belle qualité à des prix très élevés

Les roses restent les fleurs les plus offertes à la Saint-Valentin. A Rungis, les roses sont principalement importées de Hollande, et les fleurs qui arrivent du Midi, gerbera/germini et tulipes, représentent un volume très limité, tout comme les tulipes franciliennes[1]. Sur le marché de gros, les cours des fleurs coupées recherchées à cette période de l'année (roses, gerbera/germini, aster et freesia, de couleur rouge notamment) augmentent fortement la semaine de la Saint-Valentin, de 35 à 100 %. La tendance s'inverse dès la semaine suivante, avec le début des congés scolaires.

Des arrivages de roses en baisse par rapport à l'an dernier

Les roses restent les fleurs les plus offertes à la Saint-Valentin et les fleuristes le lieu privilégié des achats (plus de la moitié des volumes vendus pour la Saint-Valentin 2014). Sur le marché de Rungis, en 2015, elles représentent 42 % des arrivages de la semaine 7, en nombre de tiges (8 % pour les tulipes et 1 % pour le gerbera/germini). Les roses proviennent, à cette période de l'année, principalement de Hollande et, dans une moindre mesure, d'Equateur. Les arrivages de France ne représentent que 4 % du total. Les fleurs coupées qui viennent du Midi sont principalement le gerbera et le germini, recherchés par les fleuristes du fait de leur belle qualité, et les tulipes, moins recherchées du fait de leur grande taille. Quelques tulipes franciliennes sont également proposées sur le marché et se vendent aisément pour l'occasion.
Les arrivages de roses pour la Saint-Valentin 2015 sont en baisse par rapport à 2014, de 13 %. Ils sont notamment limités par une demande assidue en zones de production (veilings hollandais, marchés de production du sud de la France) pour alimenter de nombreux marchés de consommation et divers autres points de ventes. Même si les tiges de 50 cm restent les plus nombreuses, on note en 2015 une augmentation de la part des tiges de 70 cm au détriment de celles de 80 cm, plus chères.

Des cours en très forte hausse la semaine de la Saint-Valentin, comme à l'accoutumée

Début février, les cours s'orientent à la hausse, notamment dans les coloris rouges. Ils atteignent des niveaux très élevés en semaine 7, la semaine de la Saint-Valentin, en raison d'un arrivage limité et d'une qualité irréprochable de l'ensemble des variétés proposées à la vente. La hausse des prix entre les semaines 6 et 7 varie entre 35 et 100 % selon les variétés et les tailles. On constate tout de même, à chaque fin de séance, des invendus, mais en nombre modeste vu l'importance des volumes mis en vente.
Pour la Saint-Valentin, les grossistes privilégient en premier lieu les roses, de Hollande ou d'Equateur. Leurs prix sont élevés, quelle que soit la taille et toutes variétés confondues.

[1]La part d'importation des fleurs étant en constante augmentation, les pouvoirs publics et l'interprofession de l'horticulture ont créé en 2015 le label « Fleurs de France » (cf. encadré ci-dessous) afin de valoriser la production française en aidant notamment les entreprises horticoles à moderniser leurs outils de production afin de gagner en compétitivité.



Des cours en très forte hausse la semaine de la Saint-Valentin

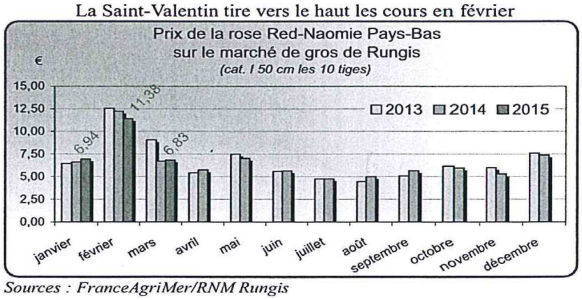
Cours moyens hebdomaires (en € HT les 10 tiges)	Semaine 4	Semaine 5	Semaine 6	Semaine 7 (Saint-Valentin)	Variation entre les semaines 6 et 7 (%)
Rose Red-Naomi 80 cm (Pays-Bas)	12,00 €	13,00 €	15,00 €	**25,00 €**	**+ 67%**
Rose Red-Naomi 70 cm (Pays-Bas)	10,00 €	12,00 €	13,50 €	**22,00 €**	**+ 63%**
Rose Red-Naomi 50 cm (Pays-Bas)	6,75 €	7,75 €	10,00 €	**20,00 €**	**+ 100%**
Gerbera rouge (Midi)	6,50 €	6,50 €	6,50 €	**8,75 €**	**+ 35%**
Gerbera rouge (Pays-Bas)	5,00 €	5,00 €	6,50 €	**8,75 €**	**+ 35%**
Germini rouge (Midi)	3,50 €	3,50 €	3,75 €	**7,00 €**	**+ 87%**
Germini rouge (Pays-Bas)	3,50 €	3,50 €	4,00 €	**6,75 €**	**+ 69%**

Sources : FranceAgriMer/RNM Rungis

Le jeudi 12 février, les cours les plus soutenus sont ceux de la rose rouge de Hollande, comme par exemple la rose Red-Naomie (jusqu'à 25 € les 10 tiges en taille 80 cm et 20 € en 50 cm). Ils proposent aussi le gerbera (jusqu'à 9 € les 10 tiges en coloris rouge) et le germini (8 € en coloris rouge et 4,50 € en couleurs variées) en provenance du Midi ou de Hollande. Les prix de l'aster (4,50 € les 5 tiges) et du freesia de Hollande (6 € les 10 tiges) sont particulièrement élevés cette année.
Après la Saint-Valentin, la tendance s'inverse avec le début des congés scolaires de la région parisienne. Même si les fleuristes ont bien vendu pour la fête, ils restent prudents pour leurs approvisionnements qu'ils limitent à un petit échantillon varié. Dans ce contexte, la tendance des prix est à la baisse. Les quantités mises en ventes à Rungis sont limitées, mais on note tout de même quelques invendus en fin de marché.

Sources : SEMMARIS (tonnages), FranceAgriMer/Centre RNM Rungis (cotations), FranceAgriMer/Synthèse filière horticole février 2015 – Saint-Valentin 2014.

La Saint-Valentin tire vers le haut les cours en février



Sources : FranceAgriMer/RNM Rungis

Label « Fleurs de France », un logo pour valoriser la production française

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et l'interprofession française de l'horticulture, Val'hor, ont lancé en février 2015 le label « Fleurs de France » pour valoriser la production française. Ce label s'articule avec des labels existants, notamment « Plante bleue » et « Charte Qualité Fleurs ».
Le label «Plante bleue» insiste sur le respect par l'entreprise horticole des préconisations du Grenelle de l'environnement en matière de mise aux normes des bâtiments, d'utilisation des pesticides, de l'eau et de l'énergie. Quant au dispositif «Charte Qualité Fleurs», il certifie la traçabilité de l'origine France et évalue la qualité des fleurs.

Février 2015 mensuel - 2,50 €

Base Nationale des Sujets d'Examen de l'enseignement professionnel

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

DOCUMENT 2

« Entre l'entreprise CRIT Intérim d'une part et Melle RIGOUDI d'autre part, il est convenu ce qui suit » :

Melle RIGOUDI est embauchée le 15 octobre 2016 en qualité de fleuriste hautement qualifiée, coefficient 410, échelon 1, en tant que titulaire du BP et du BM avec plus de 2 ans d'ancienneté dans le métier.

Elle est embauchée à temps plein soit 35H/semaine (151,67/mois) et effectuera une mission de remplacement de Mme SIDONI temporairement absente pour cause d'accident du travail dans l'entreprise « L'étincelle florale » 1 place de la comédie à GRENOBLE.

Melle RIGOUDI est embauchée au salaire de la convention collective fleuriste (au 1er Janvier 2016) soit 1613,09€ brut et cumulera un droit à congés payés de 2,5 jours ouvrables/mois travaillé. Ces jours seront payés en fin de contrat. Les heures effectuées au-delà de la durée légale de travail donneront lieu à majoration de salaire conformément aux dispositions légales.

Considérant son niveau de qualification et son expérience et sous les directives de l'employeur, Melle RIGOUDI effectuera tout travail de préparation et de confection relevant de son poste, assurera le conseil et la vente aux clients. Elle pourra aussi être amenée à assurer des tâches liées à la gestion quotidienne de la boutique (achat, réception des végétaux, gestion des stocks…).
Le contrat cessera de plein droit au retour effectif de la salariée absente sans indemnités autres que celles prévues par la Loi.

DOCUMENT 3

Code du travail

Article L3243-2 Modifié par LOI n°2009-526 du 12 mai 2009 - art. 26

Lors du paiement du salaire, l'employeur remet aux personnes mentionnées à l'article L. 3243-1 une pièce justificative dite bulletin de paie.

Avec l'accord du salarié concerné, cette remise peut être effectuée sous forme électronique, dans des conditions de nature à garantir l'intégrité des données. Il ne peut exiger aucune formalité de signature ou d'émargement autre que celle établissant que la somme reçue correspond bien au montant net figurant sur ce bulletin.

Les mentions devant figurer sur le bulletin ou y être annexées sont déterminées par décret en Conseil d'Etat.

Article L1221-10

L'embauche d'un salarié ne peut intervenir qu'après déclaration nominative accomplie par l'employeur auprès des organismes de protection sociale désignés à cet effet.

L'employeur accomplit cette déclaration dans tous les lieux de travail où sont employés des salariés.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel
Réseau Canopé

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.